

SAINT-ÉTIENNE JUSTICE

Procès exemplaire d'un jeune immigré qui voulait être mineur



Régulièrement, des jeunes gens atterrissent à Saint-Étienne, mineurs ou pas, à la recherche d'un abri et d'un peu d'aide. Photo Philippe VACHER

C'est d'un classique : des jeunes immigrés qui tentent de faire croire qu'ils sont mineurs pour avoir les aides du département. Et c'est d'une tristesse ...

« Monsieur Basoumana Bamba, quelle est votre date de naissance ? » « Le 23 août 2000. » « Sauf que la date que vous donnez n'a pas été acceptée par le juge des enfants. »

Sur le rôle du tribunal correctionnel de Saint-Étienne, ce jeune homme est né le 24 décembre 1997 à Akeikour en Côte d'Ivoire.

« Il y a toujours quelqu'un qui leur dit d'aller à Saint-Étienne »

Son procès, cette semaine à Saint-Étienne, est exemplaire pour toutes ces personnes immigrées qui ont tous les intérêts à être mineur. « Vous avez produit un faux acte de naissance pour être accueilli par le département. Ce qui a engagé 13 000 euros de frais », résume le président Cuer. Le procureur, Jean-Daniel Régnault, est implacable : « Ce n'est ni plus ni moins qu'un hold-up sur les deniers du conseil général. » Il assure au passage qu'il y a

J.-Y.M.

RETROUVEZ L'INFO EN TEMPS RÉEL SUR leprogres.fr

LA TALAUDIÈRE

Salarié séquestré chez Despinasse : délibéré prorogé au 9 mars

La cour d'appel de Lyon, qui devait rendre ce jeudi sa décision dans le dossier Despinasse, a prorogé son délibéré au 9 mars. Il faudra donc attendre la semaine prochaine pour savoir si les juges ont confirmé ou non la culpabilité de Laurent Despinasse, cogérant de l'entreprise du même nom, et de son DRH suite à la séquestration, en janvier 2013, d'un salarié suspecté de vol de viande. En première instance à Saint-Étienne, les deux hommes avaient été condamnés à trois mois avec sursis et 10 000 € d'amende pour le premier, un mois avec sursis pour le second. Ils avaient fait appel.

RHÔNE

Un jeune homme décède percuté par un TGV

Un accident dramatique s'est produit, ce jeudi vers 16 h 45, à 200 mètres au sud de la gare de Anse. Un jeune homme a été percuté par un TGV qui circulait entre Montpellier et Strasbourg. Il est mort sur le coup. La victime, probablement âgée entre 17 et 20 ans, n'avait pas encore été identifiée par la gendarmerie, à 17 h 30, puisqu'aucun papier d'identité n'a été retrouvé en sa possession. Si les forces de l'ordre n'écartent aucune piste, la thèse du suicide reste privilégiée.

Parmi les 350 voyageurs du TGV, aucun blessé n'est à déplorer. Le conducteur a en effet pu freiner et stopper un peu plus loin dans l'ancienne gare de Anse. Les voies ont été coupées à toute circulation durant deux bonnes heures.



Durant près de deux heures, aucun train n'a été autorisé à circuler. Photo Christelle LALANNE



ENTREE GRATUITE

SALON RÉGIONAL DES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE

4 & 5 MARS - SALLE JEAN DASTÉ - RIVE DE GIER

TABLES RONDES - SALON DES MÉTIERS - EXPOSITIONS - DÉMONSTRATIONS

INSCRIPTIONS ET PROGRAMME SUR :
www.salon-des-compagnons-du-devoir.fr



cpme42
LOIRE

TLC
Télévision Loire 7

COMPAGNONS
DU DEVOIR

RIVE
DE GIER